

Chiffres du chômage : Passons à l'état d'urgence économique !

Publié le 25 mars 2016

Les chiffres du nombre de chômeurs en France à fin février 2016 viennent démontrer à quel point nous devons immédiatement appliquer des mesures d'ampleur pour endiguer cette hausse continue.

La croissance et l'emploi passent par nos entreprises : start-up, TPE, commerces, PME, ETI, grands groupes, entreprises agricoles, artisanales, libérales...

Le Medef demande que le gouvernement instaure un état d'urgence économique en prenant les mesures qui relancent une réelle dynamique de création d'emplois. Ces solutions sont connues. La décision ne peut plus être reportée. La première doit être, a minima, le retour à l'ambition initiale du projet de loi Travail.

Cessons d'écouter les conservateurs et les idéologues bien-pensants qui ne cessent de refuser les solutions partout appliquées chez nos voisins européens.

La loi Travail doit avoir une double ambition : poser les bases d'un dialogue social renouvelé, au plus près du terrain, donc dans les entreprises, et libérer la création d'emplois durables.

Ces mesures devront donc être ambitieuses en particulier pour les TPE-PME-ETI, principaux réservoirs de création d'emplois dans notre pays.

C'est le sens de l'appel lancé mardi dernier par 7 organisations d'employeurs (Afep, CGPME, CroissancePlus, Ethic, FNSEA, Medef, Meti) qui ont présenté 6 propositions précises et argumentées d'amélioration de ce texte. Force est de constater qu'aucune d'entre elles n'a été reprise dans la version présentée.

Dans une situation où le chômage est le fléau principal de notre pays, ne pas écouter ce que proposent les employeurs est incompréhensible et dramatique.

La loi présentée aujourd'hui au Conseil des ministres est donc une occasion ratée.

Pour **Pierre Gattaz, président du Medef** : « Les chiffres du chômage viennent rappeler à chaque Français notre incapacité à nous réformer et à prendre enfin des mesures fortes pour lever la peur d'embaucher. La croissance et l'emploi passent par nos entreprises : start-up, TPE, commerces, PME, ETI, grands groupes, entreprises agricoles, artisanales, libérales... Le projet de loi Travail en est l'occasion s'il retrouve une véritable ambition et donne de véritables outils d'agilité aux entreprises, quelle que soit leur taille, et rétablit la confiance indispensable. L'ensemble des organisations d'employeurs s'engage dans ce combat pour défendre cette opportunité. »